

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples l'Agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

Première insertion Scts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES ENGRAIS SOLIDES.

ÉTAT SOUS LEQUEL IL CONVIENT D'EMPLOYER LES FUMIERS.

Nous reprenons aujourd'hui nos causeries ordinaires sur les engrais, et nous invitons de nouveau nos lecteurs à nous accorder toute leur attention, puisque ce sujet est la base de toute bonne culture.

On donne ordinairement les noms de fumier frais, fumier long, fumier pailleux, au fumier sortant des étables et des écuries et n'ayant encore subi aucune altération, et l'on réserve les dénominations de fumier gras et de fumier court, à celui dans lequel la litière n'est plus guère reconnaissable, par suite de la décomposition qu'elle a éprouvée, soit en tas, soit par son long séjour dans les bâtiments. Quelquefois, les fumiers, au moment de leur emploi, ont subi une altération si profonde qu'ils n'offrent plus alors que l'aspect d'une pâte noire et onctueuse, où l'on ne distingue plus les débris de la litière; dans ce dernier cas, on désigne ce fumier sous le nom de *beurre noir*.

Mais dans quel état convient-il d'employer les fumiers ?

Faut-il ne les employer qu'après une fermentation prolongée, ou n'est-il pas préférable de les transporter sur les terres et de les y enfouir à mesure qu'ils sont produits dans la ferme ? Telle est la question que nous allons essayer de résoudre, en nous appuyant sur des observations théoriques et pratiques dont la science est aujourd'hui en possession.

Mais une observation est avant tout nécessaire. S'il est vrai de dire que les fumiers procurent aux récoltes une nourriture complète, il n'est pas moins vrai qu'ils ne leur fournissent pas toute préparée. Cette nourriture se forme peu à peu et à mesure que les matières organiques se décomposent et éprouvent dans leur constitution des modifications profondes. Ainsi, qu'on enterre

les fumiers aussitôt qu'ils sont produits ou qu'on ne les emploie que lorsqu'ils ont éprouvé une certaine fermentation, dans les deux cas, ils ne serviront à la nourriture et au développement des plantes que lorsqu'ils seront arrivés à un état de décomposition très-avancée. Il est bon aussi d'observer que le fumier enterré frais éprouve exactement les mêmes altérations que celui qui est mis en tas, seulement la décomposition est plus lente, dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque le fumier est enfoui frais, parce que les matières y sont plus divisées. Maintenant examinons s'il faut mieux faire fermenter le fumier dans le sol ou le laisser se décomposer en tas.

Un grand nombre d'expériences démontrent que les fumiers, pendant leur décomposition, surtout à l'air, éprouvent des pertes considérables. Voici l'essai que fit un jour un agronome italien : Il mit dans une chaudière de cuivre 40 livres de fumier, il plaça cette chaudière dans un lieu clos, après l'avoir couverte d'une toile grossière surmontée de paille. Avec de semblables précautions, il semble que la perte des matières fertilisantes devait être peu sensible. Au bout de cinq mois il constata la différence qu'il y avait dans la masse du fumier, et il reconnut qu'elle avait diminué de plus de moitié. Il n'est pas à douter que si l'expérience avait été faite en plein air la perte aurait été plus considérable.

Cette réduction considérable du poids primitif du fumier mérite d'autant plus de fixer l'attention des cultivateurs, que les parties de l'engrais qui s'échappent ainsi pendant la fermentation, sont en partie les substances qui nourrissent les plantes.

Ces expériences ont engagé la presque totalité des agronomes à conclure que les engrais non fermentés sont supérieurs, en qualité et en quantité, aux engrais fermentés. Cependant nous croyons devoir faire une observation qui n'est pas sans importance. Dans la manière de préparer nos fumiers, nous pouvons empêcher en partie, ces pertes considérables de matières fertilisantes. Par exemple : que l'on foule avec force les tas de fumier,

que l'on pratique près de ces tas une fosse qui reçoive tout le jus qui s'en échappe, et qu'on les arrose avec ce jus, que l'on ait soin de les couvrir de terre, voilà autant de moyens de s'opposer à l'accès de l'air dans l'intérieur de la masse, de modérer la fermentation et par conséquent de prévenir les pertes des principes fertilisants. Sans doute, c'est au moment où ils sortent des étables et avant d'avoir éprouvé aucune espèce d'altération, que les fumiers possèdent la plus grande somme de principes utiles à la végétation, mais encore une fois il est certain que la fermentation bien conduite n'occasionne que des pertes insignifiantes. Mais, en admettant même que les engrais non fermentés sont bien supérieurs à ceux qui le sont, cela ne suffirait pas pour faire accepter leur usage dans la pratique ; et en voici la raison : En Canada, la production des engrais de ferme n'a lieu que pendant l'hiver, car la stabulation permanente est encore presque inconnue ici ; or nous le demandons, pendant cette saison le fumier peut-il être étendu sur le champ ? Non, sans doute, et il faut de toute nécessité attendre que la neige ait disparu pour pouvoir appliquer les engrais aux terres. Ainsi donc on est forcément amené à mettre le fumier en tas, et à lui laisser subir un certain degré de décomposition, avant d'en faire usage.

Au reste cette nécessité n'est pas la seule raison qui doit nous engager à laisser fermenter les engrais modérément. Dans certains cas les fumiers frais et les fumiers fermentés possèdent des propriétés différentes, et il est des circonstances où les derniers peuvent offrir sur les premiers, une supériorité non douteuse. Si on examine attentivement les caractères propres des fumiers frais et des fumiers fermentés, on découvrira facilement les circonstances où l'on doit donner la préférence aux uns ou aux autres.

Les fumiers enterrés dans le sol agissent de deux manières différentes : ils servent à l'ameublir et à le fertiliser. Mais pour que les fumiers rendent une terre plus fertile et servent à la nourriture des plantes, il est nécessaire, comme nous l'avons déjà dit, qu'il se décompose, que les substances solides soient dissoutes par l'eau. De plus, ces fumiers peuvent être avantageux aux terres fortes qu'ils contribuent à réchauffer et dont ils diminuent la ténacité par l'interposition, entre leurs particules, des débris pailleux. Ainsi les fumiers frais concourant à l'ameublissement du sol argileux et s'y conservant longtemps pour le fertiliser, doivent être employés de préférence aux fumiers fermentés.

Mais il n'en est pas de même dans les terres sablonneuses ou légères. Appliqués à ces terres, les engrais pailleux peuvent leur être nuisibles, en augmentant leurs défauts, en soulevant la couche arable qui, déjà trop meuble, demanderait plutôt à être raffermie. Dans ces terrains, le fumier frais rend l'accès de l'air plus facile, hâte aussi l'évaporation et expose davantage les plantes à l'influence pernicieuse de la sécheresse. En pareil cas, la paille ne se décompose pas, elle se dessèche au lieu de pourrir. Les récoltes sont alors sujettes à manquer de nourriture ou n'en reçoivent qu'une insuffisante : elles peuvent d'abord pousser avec rapidité sous l'influence de l'humidité que renferme le sol, au moment de leur premier développement, mais plus tard elles prennent une couleur jaune pâle, restent faibles et ne fournissent que de chétifs produits. Ces terrains exigent donc de préfé-

rence les fumiers décomposés.

Dans le choix que l'on fait des fumiers, il ne faut pas seulement consulter les exigences du sol, mais il faut encore avoir égard aux plantes que l'engrais doit nourrir. Le fumier décomposé doit être employé de préférence dans la terre forte comme dans la terre légère quand on cultive des plantes dont la période végétative est de courte durée ; car, n'occupant le terrain que peu de temps, elles doivent y trouver une nourriture toute préparée, capable de les nourrir aux différentes phases de leur développement, et le fumier frais ne satisferait qu'imparfaitement à une semblable exigence.

Voici une objection contre l'emploi des fumiers frais : " La décomposition qu'éprouve le fumier enterré est accompagnée d'un dégagement de chaleur qui élève la température du sol, et tout en contribuant à l'ameublissement du terrain, elle provoque la germination des mauvaises herbes." La réponse à cette objection est facile. Quand l'engrais est appliqué à la culture des plantes sarclées, la germination des mauvaises herbes est sans mauvais résultats. De plus on peut enfouir le fumier assez tôt pour que les plantes adventices aient le temps de germer avant l'époque des semailles, et alors il suffit d'un labour superficiel pour les faire disparaître.

Maintenant voici ce qui résulte des observations qui précèdent :

- 1o. Que c'est en transportant les fumiers sur les terres avant toute fermentation que l'on accumule dans le sol la plus grande somme de principes fertilisants.
- 2o. Que le fumier frais est surtout avantageux dans les terres argileuses et froides, qu'il rechauffe par la fermentation qu'il y subit, et qu'il ameublir.
- 3o. Que les engrais fermentés doivent avoir la préférence dans les terres légères surtout quand elles sont sèches.
- 4o. Que les fumiers fermentés ont une action plus prompte, mais qu'ils sont moins durables que les fumiers frais.
- 5o. Que les fumiers fermentés conviennent surtout aux plantes dont la végétation est rapide et dans les cultures actives.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Depuis trois ans que la guerre civile est commencée chez nos voisins les américains, il est utile de se rendre compte, pour servir, au besoin, de leçon à notre propre pays que tourmente l'esprit de division, en quoi et jusqu'à quel point cette guerre a pu, ou non, leur être avantageuse. La meilleure source assurément qui puisse nous donner exactement ce compte-rendu, ce doit être celle qui nous est offerte par la presse même du pays engagé dans cette guerre fratricide. Eh ! bien, d'après cette source impartiale, il résulte d'abord que matériellement parlant, les ci-devant Etats-Unis, aujourd'hui les *fédéraux* et les *confédérés*, ou le *Nord* et le *Sud*, vont droit et vite à la banqueroute et à la ruine. La dette seule contractée par le Nord pour les frais de la guerre, s'élève aujourd'hui à la jolie somme de deux milliards de piastres, et un million sept cent soixante-quinze mille hommes ont été appelés sous les armes.

Si la guerre continue huit ans encore, on assure que la banqueroute est inévitable chez les gens du Nord. D'un autre côté, il est déjà constaté que la confédération du Sud est aujourd'hui en pleine banqueroute, attendu que, restant ce qu'elle est, elle pourra jamais payer sa propre dette, causée, elle aussi, par les frais de la guerre.

Du moins, y a-t-il quelques compassions à ce triste état de chose ? Il y a ceci : c'est que des forts et des villes ont été réciproquement pris et repris ; que des armées ont marché en tout sens, ont perdu beaucoup de monde, ont ruiné beaucoup de pays, ont fait des veuves et des orphelins presque dans toutes les familles, ont ruiné le commerce et le crédit, en même temps qu'elles ont affaibli notablement les ressources de l'agriculture et de l'industrie. Voilà les compassions et le bilan net de cette guerre inconcevable, dont l'issue reste encore un problème aussi pesant que toutes les pertes déjà essuyées.

Et que dire des pertes morales de ce conflit barbare et acharné ? Quelle haine, quelle fureur aujourd'hui entre des concitoyens, hier encore si unis de vues et de sentiments, comme ils l'étaient politiquement sous le même drapeau national ! Là, aujourd'hui, règne en tyran, à la place de la concorde et de l'esprit national, la morale sans humanité, sans principes et sans honneur de l'esprit de parti, poussé jusqu'à l'aveuglement et à une sorte de rage qui fait que toute voie, toute parole de conciliation, est repoussée comme une trahison. C'est bien là en effet, qu'aboutit partout la morale de cet affreux esprit, tant il porte en lui-même naturellement le germe et le virus des maux les plus extrêmes.

En effet, avec la discorde civile, nos malheureux voisins ont acquis tout un cortège de nouvelles misères morales ajoutées à celles déjà assez notoires qui les minaient plus ou moins. La plus grande de ces nouvelles misères a été l'esprit de fraude dans les transactions nécessitées par les opérations de la guerre. De là l'énormité de la dette déjà contractée pour cette fin. On sait, en outre, quel héritage d'immoralité font naître et laissent après elles les époques de guerre, et surtout de guerre civile. C'est pourquoi tous les peuples, dans tous les temps, l'histoire le dit, ont considéré toute guerre en général comme une des plus grandes calamités, et en particulier la guerre entre citoyens comme un fléau de la part de la divinité outragée. C'est à quoi avant tout devrait songer le peuple américain, au lieu de se laisser conduire aveuglement par l'esprit de parti vers un double abîme qui l'attend infailliblement si l'histoire ne ment point, et si la Providence, ce qui est indubitable, conserve les lois constantes de son gouvernement sur les peuples comme sur les individus. Quelle leçon, disons-le de nouveau, pour les peuples du jour, si intrigués partout plus ou moins par l'esprit de parti !

Des intérêts de nos voisins, passons aux nôtres. Un Monsieur A. Michel, homme expérimenté, et doué, paraît-il, d'un caractère de sincérité qui doit donner beaucoup de poids à sa parole, écrit dans nos journaux que les mines de la rivière Chaudière, près de Québec,

sont dignes tout-à-fait d'attirer l'attention des exploitateurs. Il déplore, comme tout le monde, que ces mines, soient à la merci de compagnies étrangères. Il blâme avec raison le peu de soin, d'ordre et d'expérience qui a présidé jusqu'ici à l'ouverture de ces trésors enfouis dans notre sol par la main du Créateur. Ce qui a fait que déjà quelques-unes de ces mines, après deux à trois années d'exploitation mal dirigée, ont été abandonnées. Cependant, le judicieux écrivain est loin de conseiller le découragement. Au contraire, il désire qu'après les succès plus ou moins précaires des fouilles actuelles, faites sans les vraies conditions d'un succès durable et lucratif, on fasse exploiter en grand, soit par de riches compagnies, soit par le gouvernement du pays, les trésors que recèle la rivière Chaudière et toute la chaîne des montagnes d'où elle tire sa source. Il ne craint point d'avouer que ce genre d'exploitation viendrait se ranger fort avantageusement avec nos autres principales ressources de richesse publique ; sans compter les avantages privés que cette nouvelle carrière procurerait à la classe laborieuse. M. Michel toutefois, en sage appréciateur, est loin de conseiller aux cultivateurs de laisser là leurs champs pour aller travailler aux mines. Il est bien d'avis, au contraire, que les meilleures mines pour eux sont leurs terres améliorées par la science et le travail.

Sous un autre rapport, M. Michel fait une appréciation très-honorable au caractère d'honnêteté et d'habitudes paisibles des travailleurs canadiens. Il observe qu'aux mines de la Chaudière on ne voit rien des fraudes, des vols, des violences qui ont régné dans les terrains miniers des autres pays. Des meurtres mêmes, des émeutes, ont été, en effet, souvent signalés par les journaux de la Californie, de l'Australie et d'ailleurs, à l'occasion du travail des mines. Enfin, le correspondant remarque très-justement combien nos mines canadiennes seraient d'un accès bien plus facile pour les étrangers comme pour les enfants du pays que ne l'ont été jusqu'ici celles des autres contrées métallifères.

En donnant avec plaisir ces détails utiles sur les mines de ce pays, nous n'avons garde, pour notre part, pas plus que M. Michel, de vouloir encourager la soif aveugle de l'or, ni de vouloir déplacer les colons et les hommes d'industrie du théâtre de leurs occupations providentielles. Mais, puisque la Providence semble vouloir assigner au Canada, qui se développe d'une manière si rapide en population comme en tout autre genre, de nouvelles sources de richesse publique, il est dans l'ordre de croire qu'une partie de notre population travaillante, non celle déjà occupée à la culture, au commerce et à l'industrie, trouvera dans l'exploitation de nos mines le soutien de sa propre existence, tout en contribuant, à un haut degré, à la prospérité générale du pays. C'est au Gouvernement canadien, avant tout, à comprendre et à favoriser la nouvelle situation que prennent partout aujourd'hui les ressources générales du pays.

On nous annonce l'ouverture définitive de l'embranchement du chemin de fer qui doit relier la ville des

Trois-Rivières et toute la partie nord de son district avec les townships de l'Est qui lui correspondent. Le Gouvernement, qui a saisi toute l'utilité qu'il y a dans cette jonction des populations des townships et celles des deux rives du fleuve dans le district des Trois-Rivières, s'est chargé lui-même, paraît-il, de terminer enfin cet embranchement désiré depuis longtemps. La ville des Trois-Rivières aura en cela une nouvelle chance de prospérité; elle que la Providence n'a point gâtée sous ce rapport, malgré ses deux siècles et plus d'existence. Sur son propre territoire, le long du St.-Maurice, en arrière de la ville, voilà qu'on annonce aussi une autre chance pour elle d'accroissement dans l'établissement de nouveaux chantiers de bois carré. Et comme depuis quelques années, la colonisation et l'agriculture ont pris, dans cette partie du pays comme ailleurs, un degré d'importance bien visible, et que les nouvelles contrées qu'on va déboiser pour le commerce du bois, seront ensuite livrées à la culture, il s'en suit vraiment que la vieille et petite ville touche à un meilleur sort.

Enfin on apprend encore que le Gouvernement a commencé de distribuer l'argent voté récemment dans l'intérêt de la colonisation. Il s'est uni en même temps à l'émotion générale qu'a créée la lettre de M. le Grand-Vicaire Mailloux, en faveur des Acadiens du golfe. Les citoyens de Québec, comme toujours, ont été, en cette occasion, magnifiques de zèle et de charité. Le Gouvernement a fait des avances qui aideront à la misère présente, et qui donneront du travail pour faciliter la remise de ces avances. On sait qu'en venant au secours des Acadiens, non seulement on fait directement une œuvre chrétienne et pressante, mais encore on donne indirectement et très-utilement la main à la grande œuvre de la colonisation. Si elle réussit chez ce peuple tant éprouvé, on le verra bientôt tout entier faire partie intégrante de notre population canadienne-française, avec laquelle, il va sans dire, il sympathisera toujours de meilleur cœur. Et quant à nous, canadiens, nous ne saurions nous recruter plus régulièrement que par cette voie si logique et si naturelle.

On sait déjà que la société de colonisation, établie récemment à Québec, a réuni un grand nombre de membres. On a appris aussi que des sociétés-sœurs, ou succursales, se sont formées dans quelques paroisses de la campagne. Ce qu'il serait important aujourd'hui de reconnaître, ce sont les plans, le but, les réglemens de ces diverses associations. Vont-elles agir isolément ou par esprit d'entente? Nous dirons là-dessus ce qui est venu à nos oreilles. On pense qu'il ne saurait être mauvais si chaque paroisse, ou chaque comté, avait sa société de colonisation: les principaux citoyens ayant à leur tête leurs curés, comme déjà il a été fait pour les comtés du bas du fleuve. Certes, personne mieux que les pasteurs des paroisses avec les principaux citoyens ne connaîtra les besoins de la colonisation dans leurs quartiers respectifs. Personne ne sera plus porté à rendre service aux colons de ces quartiers: personne n'en saurait faire un choix plus judicieux; en un mot personne ne saura mieux distribuer avec économie et

sûreté les secours en argent, ou autrement, nécessaires à ces colons. Qu'il y ait, après cela, si l'on veut, entente générale à Québec, à Montréal et dans quelques autres grands centres pour que la nouvelle croisade en faveur de la colonisation s'établisse sur ces premiers principes, et en fasse plus facilement une œuvre nationale et catholique, cela a sa raison plausible; mais la manutention journalière, la collection des deniers, les officiers administrateurs de l'œuvre, le choix des colons, tout cela, on pense, devrait être laissé à chaque canton, ou à chaque paroisse. C'est le moyen d'embrasser tout à la fois, sans déplacer les colons, tout ce qu'il y a de terre à ouvrir sur la surface du Bas-Canada. Que l'on prêche cette croisade ainsi établie sur un plan utile à la fois à tout le monde et à toutes les contrées, et nous aurons trouvé sans grands efforts d'éloquence et d'assemblées et de frais préliminaires, le secret d'une association la plus méritoire et la plus avantageuse au peuple canadien, après les sociétés religieuses et morales de la propagation de la foi et de la tempérance. C'est ainsi que l'aurait compris ces catholiques du congrès de Malines qui ont su si bien s'occuper des œuvres publiques de la charité chrétienne et de la prospérité nationale.

Dans la prochaine *Quinzaine*, il nous faudra reprendre le compte rendu des événements étrangers en Europe et ailleurs. Ils se présentent trop nombreux, et ils prêtent trop aux réflexions pour avoir place dans ce numéro de la *Gazette*.

CORRESPONDANCES.

Exhibition du comté de Témiscouata.

Monsieur le Rédacteur.

Le 13 octobre dernier a eu lieu, à St. Arsène, l'exhibition du Comté de Témiscouata, au milieu d'un concours de personnes, plus nombreux que l'on devait s'y attendre, vu le mauvais temps qu'il avait fait la veille.

Cette exhibition a été ce que nous avons eu de mieux, jusqu'à ce jour, dans ce comté, tant par le nombre d'animaux amenés au concours que par la qualité des animaux en général.

À part des foies, graines et légumes qui ont été visités sur pieds, 159 entrées ont été faites le jour du concours.

Parmi les animaux amenés au concours, il y en avait de bien beaux. On remarquait surtout un reproducteur de la race bovine de deux ans, acheté par Mr. Louis Demeul de St. Arsène, de Mr. Globensky de St. Eustache, dont les formes ne laissent rien à désirer; un autre appartenant à M. Wm. Hodgson, de la Rivière-du-Loup, qui a été primé sur celui de Mr. Demeul, quoiqu'à mon avis il lui fut inférieur, était aussi remarquable.

Il y avait aussi quelques belles vaches et de beaux animaux dans les autres classes, mais on voyait avec plaisir que la race des jeunes était supérieure à celle des vieux, ce qui fait voir que l'on commence à comprendre la nécessité d'améliorer la race de nos animaux.

Parmi les moutons qui étaient nombreux et généralement bons, un reproducteur appartenant à Hodgson qui aurait pu concourir avec avantage à l'Exposition Provinciale, faisait l'admiration des visiteurs.

Il y avait sur le terrain de l'exhibition quelques bons instruments d'agriculture améliorés, tels que coupe-racines, herse à cheval, crible, javeliers, fourche à grains, charrues de la manufacture de M. Trudeau, de Napierville, un arrache-patates qui fait un très-bon ouvrage, au dire de tous ceux qui s'en sont servis; et, d'après ma propre expérience, je puis le recommander à tous ceux qui désirent avoir un bon instrument.

En somme, l'exhibition a été quelque chose de bien, et a démontré que les Directeurs de la Société d'Agriculture du Comté de Temiscouata n'épargnaient ni leurs peines ni les sacrifices pour faire progresser l'agriculture dans ce comté, et j'aurais désiré que le correspondant qui écrivait, il y a quelque temps, dans votre *Gazette* "que l'argent donné aux Sociétés d'Agriculture était de l'argent perdu," eût assisté à notre exhibition, car il aurait pu se convaincre que, si dans quelques comtés l'argent ne fait le profit que de quelques personnes, il n'en est pas de même dans tous les comtés.

L. N. GAUVREAU, S. T.

Amélioration agricole.

Monsieur le Rédacteur,

Je crois rendre service aux lecteurs de votre journal qui se trouvent dans le même cas que moi, en leur faisant connaître une expérience dont j'ai puisé l'idée dans la *Gazette des Campagnes*, et qui a eu les plus beaux résultats. J'ai le bonheur de comprendre qu'on peut trouver des conseils utiles dans les journaux agricoles et ne suis plus, Dieu merci, du nombre de ceux qui disent que la science ne sert de rien en agriculture. Tout au contraire, aussitôt que j'ai eu lu quelques numéros de votre *Gazette* si utile et si pratique, j'ai compris tout de suite que, par là, vous rendiez un immense service à la cause agricole, et les quelques préjugés que j'avais sont tombés.

J'étais donc sur le point de vous demander comment il fallait s'y prendre pour améliorer les terrains qui ne sont formés que d'*humus*, c'est-à-dire de terres noires, lorsque je reçus un numéro de votre *Gazette* qui traitait justement ce sujet et qui suggérait entre autres moyens celui de mélanger de l'argile et l'engrais avec cette terre noire. Je me suis donc mis à l'œuvre ce printemps et j'ai consacré deux jours à charroyer les décombres engrais, etc., qui se trouvaient à l'endroit occupé auparavant par un fournil et une porcherie que j'ai renouvelés. J'en ai couvert un arpent moins une perche et demie, et voici l'heureux résultat que j'ai retiré de mes travaux. Cet arpent qui jusque là ne produisait rien, ou à peu près rien, m'a rapporté au-delà du triple de chaque arpent du même terrain et que je n'avais pas amélioré, sans compter que la paille est bien plus longue et le grain mieux nourri. Un aussi beau succès m'a surpris, je l'avoue, et m'engage à continuer, d'autant plus que le système d'amélioration que je suivais auparavant est bien plus long. En effet, jusqu'à présent, je faisais brûler chaque année cette terre noire et comme la couche en est très-épaisse, il m'aurait fallu encore attendre bien des années avant d'arriver à l'argile et d'un autre côté, il est à remarquer que sous cette couche de terre noire se trouve une grande quantité de pierres dont il aurait fallu nettoyer la surface du sol pour la rendre propre à la culture. De sorte qu'à tout compter, je pense, M. le Rédacteur, que le moyen que j'ai employé est sans contredit le plus court, celui qui demande le moins de frais et celui qui donnera le plus tôt un résultat complètement satisfaisant. En terminant, M. le Rédacteur, je vous prie de vouloir bien m'indiquer un moyen pour faire disparaître de nos champs cultivés la mauvaise herbe qu'on appelle *reville-matin*. Ce sera une recette de plus à ajouter à celles que l'on rencontre dans chaque numéro de votre journal.

Kamouraska, 25 octobre 1863.

C. F. fils.

Ecole d'Agriculture de Ste. Anne.

Nous sommes heureux d'apprendre que cette jeune institution continue d'être en progrès. Elle marche d'un pas assuré vers la réalisation complète de son programme.

Elle compte 13 élèves.

Jusqu'ici les circonstances ne lui avaient pas permis de donner autre chose que le cours d'agriculture proprement dite, de botanique, de physique et de chimie agricole.

Elle vient d'ajouter à son enseignement l'étude du droit rural et de l'art vétérinaire.

Deux nouveaux professeurs, étrangers à l'établissement, ont bien voulu consacrer quelques heures de loisir à l'enseignement de ces deux branches d'instruction, qui complètent une éducation agricole un peu soignée. L'étude du droit rural renferme en effet beaucoup de questions d'un usage presque journalier dans la vie du cultivateur. Sans parler de "l'acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture" et celui qui règle notre organisation agricole, l'acte municipal et l'acte seigneurial, en tant qu'ils touchent à l'agriculture et à l'administration des biens ruraux, aux chemins, ponts et autres travaux publics, contiennent un grand nombre de dispositions qu'un cultivateur instruit sur tout le reste, rougirait d'ignorer.

La zootechnie ou l'art vétérinaire a pour objet l'étude de tout ce qui concerne le bétail d'une ferme, traitement, maladies, caractères principaux de chaque race, moyens de les améliorer, etc. Voilà autant de sujets qui demandent à être traités par un homme de l'art préparé à cet enseignement par des études toutes spéciales.

M. le Notaire El. Desjais, de Ste. Anne, a bien voulu se charger du cours de droit rural, et M. le Docteur Têtu, de la Rivière-Quelle, a pris le cours de l'art vétérinaire. Ce que l'Ecole n'a pu obtenir jusqu'à présent, faute de moyens, elle vient de l'obtenir par le dévouement de ces deux messieurs au progrès de l'enseignement agricole, et par leur désintéressement, puisqu'ils veulent bien faire ces cours gratuitement.

Si toutes les belles paroles qui se disent et s'écrivent sur l'agriculture se traduisaient en actes pareils, on verrait bientôt l'enseignement agricole débarrassé de toute entrave, étendre librement ses bienfaisantes influences sur toute la surface du pays.

Une autre bonne nouvelle encore à annoncer aux amis de l'Ecole, est une réduction considérable dans le prix de la pension des élèves. Au lieu de \$8.75 qu'ils payaient l'année dernière, ils ne donnent plus maintenant que \$5.75 par mois; ce qui fait \$63.25 pour l'année scolaire qui est de 11 mois. Les extras sont payés à part, ainsi que les soins en maladie. Les élèves pensionnent tous dans la même maison, à deux pas de l'école, avec leur professeur, M. Schmouth. Ainsi les parents doivent être parfaitement rassurés quant à la surveillance. Le règlement ne permet aucune sortie, même dans les heures de récréation, sans une permission formelle du directeur.

Rien n'est changé à l'article 51e qui exige \$24 pour l'enseignement, les livres, le lit complet excepté les draps, serviettes, et autres articles de toilette. Une légère modification vient d'être faite à l'article 51e du Prospectus. Les vacances d'été au lieu d'être du 1er au 31 d'août, s'ouvriront le 22 juin pour se terminer le 9 juillet. La deuxième moitié de juillet et tout le mois d'août offrent des travaux auxquels il est très-important d'initier les élèves d'une école d'agriculture, comme les sarclages et les binages qui bien souvent sont forcément retardés jusqu'à cette saison, la coupe du foin et des grains et tous les soins à donner pour leur conservation. Ainsi l'année scolaire sera de 11 mois, partagés en deux semestres égaux.

Nous avons aussi appris avec plaisir que le cours de physique

et de chimie agricole de l'École aura, à l'avenir, ses principales expériences dans le laboratoire du Collège, et qu'en cela, le professeur de l'École sera assisté du professeur de physique du Collège, le Révd. M. Achille Vallée.

L'article 44 du prospectus de l'École va enfin recevoir un bon commencement d'exécution. Un atelier pour apprendre aux élèves qui ont du goût pour la mécanique agricole, à fabriquer eux-mêmes les instruments les plus usuels qu'un cultivateur aime à faire de ses propres mains, vient de s'ouvrir. Un chef ouvrier est mis à la disposition des élèves pour les heures qu'ils peuvent donner à ce genre d'occupations. C'est un nouveau progrès pour l'École.

Nous avons donc raison de dire, en commençant, que cette jeune institution marche d'un pas ferme vers la réalisation complète de son programme. Si elle n'a pas encore accomplie toutes les promesses de son Prospectus, cela est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté. La principale difficulté, la seule à bien dire, a été l'insuffisance de l'octroi du Gouvernement. La Société d'Agriculture de Kamouraska a bien fait à la vérité, tout ce qu'elle a pu, pour aider à soutenir les frais de premier établissement de la ferme. Mais les exigences d'une institution de cette nature, pour répondre à la confiance publique, et donner les résultats attendus, auraient demandé des avances beaucoup plus considérables.

Aussi la Corporation, en établissant cette école en 1854, déclarait-elle dans son Prospectus, p. 5, " qu'elle ne s'engageait à réaliser les différentes parties de son programme que dans la mesure de l'expérience acquise et des moyens attendus d'ailleurs. "

Expérience acquise et secours étrangers. voilà les deux grands moyens sur lesquels la Corporation a compté tout d'abord. C'était sage puisque, en premier lieu le collège était trop pauvre pour soutenir cette dépense, et qu'ensuite le défaut d'expérience dans une voie si nouvelle, aurait pu faire tomber l'entreprise dès son début, si on eut voulu tout faire à la fois. On voit donc qu'en tout ce qui s'est fait, la Corporation a agi avec suite, poursuivant sans cesse la même idée, et prenant le temps nécessaire pour mûrir chaque opération, chaque développement nouveau donné à son œuvre.

Nous apprenons avec peine que cette année la part de l'octroi advenant à l'École de Ste. Anne, pour 1863, sera diminuée de trois cinquièmes, environ \$500. Cette décision n'a été prise que dernièrement, avec une condition qui probablement ne pourra pas s'accomplir avant un mois, et peut-être plus. De sorte que l'année 1863 sera écoulée avec les mêmes dépenses que l'année précédente, où l'octroi a été accordé en entier, lorsque le paiement sera effectué.

Nous ne voulons pas contester le mérite de cette décision en elle-même. Au contraire nous la croyons bonne en principe. Seulement nous sommes humblement d'avis qu'elle ne devrait pas avoir d'effet rétroactif.

Voici le vœu que nous émettons en terminant : Que les élèves actuels de l'École d'Agriculture de Ste. Anne, justifient pleinement la confiance que l'on repose en eux ; qu'ils reconnaissent les sacrifices que s'imposent en leur faveur, la Corporation du collège, MM. le Directeur et les professeurs ; qu'ils n'abandonnent l'établissement qu'après avoir acquis toutes les connaissances théoriques et pratiques qu'on y enseigne. Enfin nous souhaitons que les paroles que Monseigneur l'Administrateur du diocèse adressait dernièrement aux élèves de l'École : " Vous êtes les rois du pays. . . . " " Vous avez fait le meilleur choix. . . . " soient répétées partout et sérieusement méditées. Elles seront, nous n'en doutons pas, plus que suffisantes pour déterminer un grand nombre de jeunes gens à se livrer à l'étude de la science

agricole. Pour nous, ces paroles sont l'expression d'une volonté supérieure ; nous y voyons le doigt de la divine Providence dictant au peuple canadien sa mission toute agricole, et voulant l'engager à persévérer et à progresser dans cette voie

ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

RECETTES.

Moyen de guérir les panaris.

Monsieur Candido Dufresne, principal du Collège de St. Michel, nous écrit ce qui suit :

" Monsieur, j'ai lu sur un des numéros de la *Gazette des Campagnes* une recette pour la guérison des panaris ; malgré la confiance que je repose dans ce remède, je prends cependant la liberté de vous en communiquer un autre qui m'a été recommandé comme infaillible, à quelque période que le mal soit rendu :

" Prenez une certaine quantité de suif bon, par exemple 1 oz., mêlez-y une quantité de borax écrasé (son carbonate de soude), un peu plus considérable, par exemple 5 onces, mêlez parfaitement le tout ensemble. Appliquez de ce simple onguent en abondance sur le mal. S'il n'est qu'à son début le mal sera arrêté ou détourné sur le champ ; s'il est à une période avancée, il sera encore guéri, mais un peu plus lentement. "

Propriété des œufs.

Le jaune d'œuf, délayé dans de l'eau chaude, avec un peu de sucre, et bu au moment du coucher, est bon pour les personnes enthousiastes ; c'est ce qu'on appelle *lait de poule*.

Le blanc battu dans de l'eau de platin est excellent pour l'inflammation des yeux.

La peau d'œuf tenant à la coque, étant séchée, écrasée et mêlée avec le blanc, est bonne pour la guérison des lèvres.

La coque d'œuf brûlée et pulvérisée est bonne pour blanchir les dents ; elle est encore bonne, étant brûlée et réduite en cendres, et bue avec du vin, pour arrêter le crachement de sang.

Rhume de poitrine ou bronchite.

On ne saurait prendre trop de précaution contre le rhume. " *Les rhumes tuent plus de monde que la peste* " disait un célèbre médecin à un de ses amis, qui prétendait se porter bien, sauf un rhume.

La bronchite aiguë est le *rhume ordinaire* qui dure huit, quinze, vingt jours et même un mois. La *bronchite chronique* est le *catharre* proprement dit.

Si la bronchite est fort légère ainsi que la fièvre, et que le malade soit habituellement d'une bonne santé, on peut, mais seulement dès le début, lui faire prendre un verre de vin chaud bien sucré et additionné d'un quart ou d'un tiers d'eau, suivant la force, ou bien un punch léger également chaud. On ne donne cette boisson au malade que lorsqu'il est couché et bien couvert. Presque toujours une transpiration abondante s'établit et le rhume disparaît. Aux enfants on se contente de leur faire prendre une infusion de mauve chaude et bien sucrée.

Les personnes sujettes au rhume, doivent porter un gilet de flanelle sur la peau, si elles veulent éviter les refroidissements subits qui amènent presque toujours à leur suite des affections de poitrine plus ou moins graves. Nous ne suivrons pas davantage le rhume dans sa marche et dans ses terminaisons, mais nous conseillerons d'avoir recours au médecin, si la guérison se fait trop attendre.

(Extrait des *Soirées Canadiennes*.)

FORESTIERS ET VOYAGEURS. ÉTUDE DE MŒURS.

HISTOIRE DU PÈRE MICHEL.

8

Les chaloupiers.

(Suite.)

Dès les premiers jours que j'étais avec Levêque, il me parla d'un projet qu'il avait formé depuis longtemps, celui d'aller faire la traite avec les sauvages sur la côte du Nord. Il y avait des risques à courir, mais de gros profits à faire. En mettant le reste de mes épargnes avec les siennes, il y avait moyen de partir ce commerce avec une bonne pacotille.

Ce projet ne me souriait pas; cependant, je finis par céder, et il fut convenu que le printemps suivant nous irions tenter les chances de la traite avec les montagnais. En attendant, pour préparer les voies et se ménager des intelligences avec les sauvages, nous profitâmes d'une occasion qui se présenta d'aller passer quelques jours à Tadoussac, durant la mission qui eut lieu au commencement de Juillet.

Voici comment cette occasion se présenta. Nous avions fait levré dans un de nos voyages à la Pointe-aux-originaux et, laissant notre chaloupe en soin *aux gens des pêches*, nous étions allé faire un tour chez les habitants des *côteaux de la Rivière-Quelle*. Là nous rencontrâmes un habitant, M. Langlais, qui faisait des affaires avec la *Compagnie des Postes du Roi* et qui nous proposa de le mener à Tadoussac avec les provisions qu'il allait vendre au commis de la Compagnie. Ça faisait deux fois notre affaire, il va s'en dire que le marché fut bientôt conclu.

Mais avant d'aller plus loin, écoutez bien cette histoire. Il y avait *dans les côteaux* un vieillard et sa femme, habitants à l'aise et sans enfants: un beau matin que le vieux était à se promener sur la grève de la *devanture* de sa terre, il vit une boîte sur le rivage: en approchant de cette boîte qui n'avait point de couvert, il y trouva un tout petit enfant bien portant en apparence. La boîte était d'un bois étranger au pays et l'enfant était autrement attifé que les enfants du pays: comme en ce moment il y avait une chaloupe qui abordait un navire anglais arrêté à quelque distance au large, le vieux se dit:—Ce sont les anglais qui sont venu mettre ici cet enfant; mais c'est égal, le pauvre petit n'y perdra pas: le bon Dieu me le donne et je l'accepte; allons le porter à la *bonne-femme* et le faire baptiser.

Trois heures après le vieux et la vieille, endimanché pour le compérage, partaient dans leur calèche pour aller à l'Eglise.

Rendu devant les fonts baptismaux, après avoir entendu raconter l'aventure et avant de commencer les cérémonies du baptême, M. le Curé demanda au parrain:

— Quel nom voulez-vous donner à cet enfant ?

— *J'en sais rien*, M. le Curé, répondit le vieux.

— Comment, vous n'en savez rien ?

— Eh ! bien non, j'en sais rien; mais je suis quasiment sûr que c'est un anglais.

Le fait est que le vieux ne savait pas trop quel saint il fallait invoquer, pour obtenir la grâce de faire un bon chrétien d'un anglais.

— Dans ce cas, reprit le curé, nous allons le nommer *Jean Sérien dit Langlais*. Et qui fut dit fut fait.

Or c'était ce même Jean Sérien dit Langlais, héritier de son vieux parrain et devenu un des plus respectables citoyens de la Rivière-Quelle, que nous conlusions en ce moment au Saguenay, avec des produits de sa riche terre.

Nous arrivâmes à Tadoussac, la veille de l'ouverture de la mission: et je puis vous dire tout de suite que les deux jours suivants sont parmi les plus beaux jours que j'ai passés dans ma vie.

Tadoussac est placé comme un nid, au milieu des rochers de granit qui entourent l'embouchure du Saguenay. La chapelle et les maisons du poste occupent le rebord d'un joli plateau, au sommet d'une dune escarpée qui suit les contours d'une charmante petite baie. Ainsi perchés, ces édifices dominent l'étroit rivage de sable fin qui s'arrondit à leurs pieds. A droite, la vue plonge dans les eaux profondes du sombre Saguenay, en avant, elle se perd dans l'immense Saint-Laurent. Tout autour de soi des montagnes couvertes de bois de sapins et de bouleaux. Par l'ouverture que s'est frayée la puissante rivière à travers le roc, on voit les battures, les îles et les rives sud du Grand Fleuve. C'est un endroit délicieux !

9

Les Missionnaires.

Le lendemain de notre arrivée était donc le jour de la venue du missionnaire. Les missions du Nord étaient alors desservies par M. Le Courtois (1), un prêtre français échappé aux massacres de la Révolution française.

Dès le matin les sauvages étaient sur l'alerte, se préparant à recevoir leur bon Père. Leurs cabanes, au nombre d'une trentaine étaient dispersées sur le plateau, en arrière de la chapelle et des maisons rouges du poste, au milieu des petits bouquets du sapin.

Vers la mi-matinée, on vit le canot du Père Le Courtois doubler la pointe, accompagné de plusieurs autres canots de sauvages qui lui faisaient escorte. Alors sortit des cabanes toute la population montagnaise, les hommes en tête armés de leurs fusils, puis les femmes suivies des enfants.

Les hommes se mirent en rang devant la chapelle et commencèrent une fusillade, qui dura jusqu'à ce que le canot du missionnaire fut près de toucher le sable de la baie. Les femmes, coiffées de leurs jolis bonnets, étaient groupées, avec leurs enfants, tout autour du talus de la dune.

Quand le canot du missionnaire prit terre, tous les montagnais descendirent la côte, pour le recevoir au rivage et lui donner la main, les hommes les premiers et les femmes ensuite; le Père Le Courtois allait de l'un à l'autre, à travers les groupes, donnant à chacun la main en répétant: *Koille! Koille!* Bonjour! Bonjour!

Le Père se rendit ensuite, accompagné de tout son troupeau, à la Chapelle, pour offrir une prière au Seigneur et remercier Marie de sa protection.

Dans l'après-midi eut lieu le baptême de tous les enfants nés

(1) Arrivé le 26 juin 1794, en Canada, mort le 18 Mai 1828, d'après la *liste Chronologique* de M. Nois-eux.

depuis la dernière visite du missionnaire. C'était vraiment touchant de voir tous ces bons sauvages et ces bonnes sauvagesses, les pères, les parrains et les marraines debout en rang devant les balustrades pendant la cérémonie. Il y eut ensuite salut : les sauvages chantèrent des cantiques dans leur langue ; les hommes tous placés du même côté, disent un verset, puis les femmes, rangées de l'autre côté, répondent par le verset suivant. Ils chantaient à ravir, surtout les femmes.

Le soir tard, après la braman'e, tous les sauvages, hommes, femmes et enfants se rendirent, et ils font cela tous les soirs durant la mission qu'il fasse beau ou mauvais, se rendirent au cimetière et là, à genoux autour de la grande croix, ils chantaient un *librez* pour les âmes de leurs parents et amis défunts. . . . Je n'ai jamais rien entendu de plus solennel et de plus touchant que ce chant, si magnifiquement triste, redit au sein du calme et des ténèbres de la nuit, au milieu des tombeaux. C'est encore plus beau quand le vent souffle et que la tempête gronde.

Le lendemain le Père Le Courtois chanta la messe solennelle, après laquelle il fit l'enterrement d'un vieillard mort deux jours auparavant. En pareille circonstance tous les sauvages, sans y manquer, hommes, femmes et enfants, viennent religieusement jeter chacun à son tour, sur le cercueil descendu dans la fosse, trois poignées de terre.

Le pauvre missionnaire n'avait pas de repos : du moment de son arrivée au moment de son départ, il fut constamment occupé à l'autel ou au confessionnal ; d'autant plus qu'il devait partir le surlendemain pour Chicoutimi.

Ce qu'il y a de bon et de beau chez les Montagnais, c'est que les enfants apprennent leurs prières, leur catéchisme et le chant même, sans que le missionnaire s'en mêle presque. Ils savent lire et écrire, et c'est dans la cabane que les premiers préceptes de la religion s'enseignent par le père et la mère.

Pendant les trois jours que j'ai passés à Tadoussac, cette fois là, les sauvages et les canadiens du poste n'ont cessé de me parler du Père Labrosse : ils m'ont montré le lieu où il a été enterré dans la chapelle.

Sur le plancher, vis à vis de la tombe, il y a une croix percée à jour dans les planches : les montagnais disent que ces ouvertures leur semblent comme un moyen de communiquer encore avec leur cher Père.

Il y avait alors vingt-quatre ans que le Père Labrosse (1)

(1) Jean Baptiste Labrosse, prêtre de la Compagnie de Jésus a exercé le saint ministère dans un très-grand nombre de localités du Bas-Canada et du Nouveau-Brunswick pendant 35 ans ; mais il est surtout connu, comme missionnaire des Montagnais, parmi lesquels il a évangélisé pendant environ seize ans. Il existe dans les anciens registres de Tadoussac, conservés à l'Archevêché une notice biographique fort intéressante sur le P. Labrosse.

Le bon Père mourut à Tadoussac le 11 Avril 1782, à l'âge de 58 ans, dit l'acte de sépulture ; il fut enterré le lendemain, dans la chapelle de la mission. Son corps a été depuis transporté de Tadoussac à Chicoutimi, il y a quelques années seulement.

C'est le Père Labrosse qui a mis la dernière main à cette belle érudition montagnaise si pleine de foi et de piété. Il a écrit la plupart des livres religieux qui sont encore en usage chez les montagnais, a composé un dictionnaire de la langue de ce peuple et traduit des passages considérables de la sainte écriture dans cette langue. Le Père Labrosse a encore répandu, chez ses bons et chers sauvages, l'usage de la lecture et de l'écriture, qui s'est transmis de génération en génération, dans toutes les familles de cette tribu, jusqu'à ce jour. On serait tenté de croire, à lire les registres de Tadoussac, que la plupart des montagnais ne savent pas signer leur nom : tel n'est pas le cas, cependant ; mais le refus tacite qu'ils ne manquent jamais de faire à pareille demande vient chez eux d'une habitude due à l'extrême timidité naturelle aux sauvages.

était mort et son souvenir était aussi vivant que le premier jour.

Le Père Labrosse a été missionnaire partout, je crois bien, car on entend mentionner son nom des deux côtés de la Baie-des-Chaleurs, à Rimouski, dans la côte du Sud, à l'Île d'Orléans, à Québec, dans les paroisses d'en haut ; il a baptisé et confessé des français, des canadiens, des acadiens, des irlandais, des anglais, des écossais, des abénaquis, des hurons, des malechites, des micmacs et, surtout, des montagnais.

C'est encore le Père Labrosse qui a converti les premiers *naskapis* qui se soient faits chrétiens, et voici comment la chose est arrivée :

Le Père était au lac Saint-Jean et il y avait là plusieurs montagnais et quelques familles *naskapis*, venues de l'intérieur des terres par la rivière Mistassini. Tous ces *naskapis* étaient infidèles et le missionnaire aurait bien désiré leur faire connaître la vérité ; mais la chose n'était pas facile. Les *naskapis* avaient leurs superstitions et leurs usages payens qu'ils ne voulaient point abandonner. Bref, ils faisaient tous la sourde oreille à ce que leur disaient le Père et les montagnais. Quand un sauvage est décidé à ne rien entendre, il n'y a pas de sourd qui soit plus sourd que lui ; or comme les montagnais connaissaient cela, ils voyaient bien qu'il était parfaitement inutile de parler à leurs frères des terres.

Un beau matin un montagnais, plein de foi et plein de zèle, vint trouver le Père Labrosse, et voici à peu près la conversation qui eut lieu entre eux.

—Père, dit le sauvage, les *naskapis* n'ont plus d'oreilles ; mais ils ont encore des yeux.

—Eh ! bien, répondit le Père, qu'est-ce qu'il faut leur montrer à ces pauvres gens ?

—Je n'en sais rien, moi ; mais si tu pouvais faire un miracle devant eux, ils ouvriraient les yeux et ils verraient.

—Mais, je n'ai pas le pouvoir de faire des miracles ; ce pouvoir n'appartient qu'à Dieu.

—Tu dis vrai ; mais le Bon Dieu donne quelquefois ce pouvoir ; tu nous as parlé souvent des miracles des apôtres et des autres saints.

—Je suis apôtre, c'est vrai ; mais je ne suis qu'un pauvre pêcheur. Au reste, tu sais ce que répondit Notre-Seigneur à ceux qui lui demandaient un miracle. Dieu ne donne pas de miracles à ceux qui en demandent.

Le sauvage se recueillit un peu, puis il reprit :

—Dieu ne donne pas de miracles à ceux qui en demandent, c'est vrai ; mais il en donne *des fois* à ceux qui n'en demandent point. Les *Naskapis* n'ont point demandé, c'est moi qui ai demandé ; dans ce cas là, il faut que je m'en aille : eh ! bien, je pars de suite pour Tadoussac. Le Bon Dieu ne donnera pas de miracle à celui qui l'a demandé ; mais il en donnera un à ceux qui ne l'ont point demandé et qui en ont besoin. . . . C'est juste c'est comme ça !

Et, sur ce, le brave sauvage s'en va de suite à sa cabane, il donne l'ordre à sa femme d'enlever les écorces et les peaux, il charge son canot sur ses épaules, le porte à la rivière, s'embarque avec sa famille et descend vers Tadoussac.

(A continuer.)

J. C. TACHÉ.

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire-Gérant.

Société d'Agriculture du Comté de Témiscouata.

Prix accordés à l'exhibition qui a eu lieu à St. Arsène, le 13 octobre dernier.

CHEVAUX.

Pour le meilleur reproducteur de 3 à 8 ans—1er prix, Octave Desjardins; 2e prix, Napoléon Côté.

Pour la meilleure jument poulinière au-dessus de 15 ans, ayant son poulain—1er prix, Dominique Girard; 2e prix, Paschal Thibeau; 3e prix, Martial Rioux; 4e prix, Pierre Siros.

Pour le meilleur poulain ou pouliche de 2 à 3 ans—1er prix, Joseph Gagnon; 2e prix, Dr J. E. Hudon; 3e prix, George Dionne; 4e prix, L. A. Bertrand.

Pour le meilleur poulain ou pouliche de 1 à 2 ans—1er prix, Frs. Lebel; 2e prix, Paschal Dube; 3e prix, André Danjou, 4e prix, Cap. Jean Siros.

Pour le meilleur poulain ou pouliche de l'année—1er prix, Paschal Thibeau; 2e prix, Dominique Girard; 3e prix, Martial Rioux et Frs. Lebel.

Pour le meilleur reproducteur, race bonne améliorée—1er prix, Wm. Hodgson; 2e prix, Louis Demeul.

Pour le meilleur reproducteur de 2 à 4 ans—1er prix, Abraham Lebel; 2e prix, George Dionne; 3e prix, Belone Caouette; 4e prix, Joseph Pelletier.

Pour le meilleur reproducteur de 1 à 2 ans—1er prix, L. A. Bertrand; 2e prix, Abraham Lebel; 3e prix, Joseph Pelletier; 4e prix, Joseph Gagnon.

Pour la meilleure vache laitière—1er prix, Dr J. E. Hudon; 2e prix, L. N. Gauvreau; 3e prix, Paschal Thibeau; 4e prix, Abraham Lebel.

Pour la meilleure génisse—1er prix, Benjamin Dionne; 2e prix, Olivier Lebel; 3e prix, Abraham Lebel.

Pour le plus beau veau—1er prix, Joseph Roy; 2e prix, J. B. Pelletier.

Pour le meilleur reproducteur, race ovine, améliorée—1er prix, Wm. Hodgson; 2e prix, Hypp. Lapointe; 3e prix, Pierre Siros.

Pour le meilleur reproducteur, race ovine non améliorée—1er prix, Abel Marquis; 2e prix, Octave Desjardins; 3e prix, Pierre Dumond; 4e prix, Belone Caouette.

Pour la meilleure brebis—1er prix, Pierre Siros; 2e prix, Belone Caouette; 3e prix, L. N. Gauvreau; 4e prix, Wm. Hodgson.

Pour le plus bel agneau—1er prix, Louis Demeul; 2e prix, Guillaume Morin; 3e prix, Thomas Pelletier.

Pour le plus beau reproducteur, espèce porcine—1er prix, Joseph Gagnon; 2e prix, Abraham Lebel; 3e prix, Pierre Siros.

Pour la meilleure truie—1er prix, Joseph Roy; 2e prix, Octave Desjardins; 3e prix, Abraham Lebel; 4e prix, Ab. Damour; 5e prix, Belone Caouette.

Pour les meilleurs 30 lbs. de laine—1er prix, Cap. J. Siros; 5e prix, Rémi Anquetin; 3e prix, Etienne Chenard; 4e prix, Edmond Morin; 6e prix, Guillaume Morin.

Pour la plus grande quantité d'instruments améliorés—1er prix, L. N. Gauvreau; 2e, Ls. Demeul; 3e, Elie Mailloux.

Pour l'introduction des instruments jugés les plus utiles—1er prix, Ls. N. Gauvreau; 2e, Louis Demeul.

Pour le plus bel arpent de foin—1er prix, Antoine Lebel; 2e, Napoléon Côté; 3e, David Rioux; 4e, Thomas Lafrance.

Pour le plus bel arpent de blé—1er prix, Wm. Hodgson; 2e, Maximin Larrivé; 3e, Edouard Lafrance; 4e, Joseph Pelletier.

Pour le plus bel arpent de pois—1er prix, Eugène Golbont; 2e, Charles Terrault; 3e, Abraham Lebel; 4e, Cyrien Siros.

Pour le plus bel arpent d'orge—1er prix, Fabien Côté; 2e, Cap. Jean Siros; 3e, Etienne Chenard; 4e, Nazaire Têtu.

Pour le plus bel arpent d'avoine—1er prix, J. Ble. Côté; 2e, Martial Rioux; 3e, Alfred Doucet; 4e, Félix Chamberland.

Pour le plus bel arpent de blé—1er prix, Joseph Roy; 2e, Révil M. Gaudin; 3e, Augustin Terriault; 4e, Chs. Terriault.

Pour le plus bel arpent de pois—1er prix, Augustin Terriault; 2e, Fabien Côté; 3e, George Gagnon; 4e, Onézime Gagnon.

Pour le plus bel arpent d'orge—1er prix, Eugène Golbont; 2e, Louis Pelletier; 3e, Prudent Caouette; 4e, F. Gagnon.

Pour le plus bel arpent d'avoine—1er prix, François St. Pierre; 2e, Narcisse Bertrand; 3e, Louis Demeul.

Pour le plus bel arpent de patates—1er prix, Eugène Durette; 2e, Guillaume Morin; 3e, Olivier Lebel.

Pour la plus grande quantité de bettes raves à vaches et les plus belles—1er prix, Justinien Pelletier; 2e, Ls. N. Gauvreau.

Pour la plus grande quantité de navets et les plus beaux—1er prix, Ls. N. Gauvreau; 2e, Justinien Pelletier; 3e, Guillaume Morin.

Pour la plus grande quantité de carottes à vaches et les plus belles—1er prix, Ls. N. Gauvreau; 2e, Justinien Pelletier.

Pour le plus beau lin, $\frac{1}{2}$ d'arpent au moins—1er prix, Joseph Roy; 2e, Elie Mailloux; 3e, J. B. Pelletier; 4e, Pierre Dumond.

Pour le plus beau chanvre—1er prix, Louis Demeul; 2e, Ls. N. Gauvreau.

Pour le plus beau Tabac—1er prix, Maximin Côté; 2e, Onézime Gagnon; 3e, Hypolite Lapointe.

Pour la plus grande quantité de terre faite à la charrue—1er prix, Aug. Terriault, 40 arpents; 2e, L. A. Bertrand, 18 arpents; 3e, Frs. St. Pierre, 16 arpents; Martial Rioux, 8 arpents; Napoléon Côté, 8 arpents.

Pour la plus grande quantité de terre à la herse—1er prix, Etienne Chenard, 8 arpents; 2e, Ed. Lafrance, 29 arpents; 3e, Eugène Golbont, 18 arpents, et Dlle. Z. Casault, 18 arpents; 4e, Etienne Rioux, 15 arpents.

Pour la plus grande quantité d'abatis—1er prix, Belone Caouette, 60 arpents; 2e, Edouard Lafrance, 60 arpents; 3e, Dlle. Z. Casault, 45 arpents; 4e, Ls. Pelletier, 7 $\frac{1}{2}$ arpents.

Société de Colonisation.

Une nouvelle société de colonisation vient de se former à Notre-Dame de la Victoire, Pointe-Lévis; voici les noms des officiers:

Président—Le Rév. Messire Déziel.
Vice-Président—Chs. Robertson, écr.
Secrétaire—L. J. A. Bernier, écr.
Trésorier—M. Edouard Couture.

MEMBRES DU COMITÉ.

Village Bienville—Joseph Bégin, maire, et Pierre Ducloux, conseiller.

Partie de la petite route qui appartient à la ville de Lévis—Louis Bégin, conseiller de ville.

Passage—MM. P. Roy et Simon Thompson, pere.

Chantier Russell—M. Benjamin Huot.
Station y compris le chantier Young—M. M. Pierre Lefrançois et Louis Lemieux.

Chantier Beswick et Price—MM. Ls. Cloutier et Ls. Roberge.

Arrondissement de l'église—Jacques Jobin, conseiller de ville, et M. Louis Fréchet.

Côte du passage jusqu'aux quatre chemins—MM. Pierre Dumontier et J. B. Michaud.

Des quatre chemins à St. Joseph—M. Et Carrier.

Des quatre chemins à la côte Tibbits—M. Augustin Carrier.

De la côte Tibbits à la côte du chantier Price—MM. Thomas Samson et Claude Lemieux.

De là au haut de la paroisse, y compris le Petit St-Henri—M. François Bégin.

Saranstean—MM. Eugène Carrier et Hildebert Bégin.

Village des Couture—M. Michel Guay.

Ariaka—MM. Joseph Hubert et Joseph Carrier.

Pin-Tendre—MM. Prudent G. Roy et Magloire Nolin.

Acadiens au Canada.

Une colonie d'Acadiens s'est fondée à Matapédia dans la Gaspésie il y a trois ans. Depuis ce temps elle se fortifie par de nouveaux colons qui viennent grossir le nombre de leurs dévanciers. Ces Acadiens viennent de Rustico dans l'Isle du Prince Edouard. Ils sont venus se fixer en Canada pour améliorer leur condition en s'établissant sur des terres meilleures que celles qu'ils occupaient ci-devant et dont la propriété n'était pas la leur.

Les sympathies des canadiens pour cette jeune colonie se sont déjà manifestées en plusieurs occasions. Ce sont des frères qui nous arrivent et ils ont droit à la sollicitude de notre population.

M. le Grand Vicairé Mailloux, qui a visité ces pauvres défricheurs Acadiens, vient d'adresser une lettre au secrétaire de la Société de Colonisation dans laquelle il fait un tableau de l'état de la colonie, de ses espérances, de ses besoins et termine par un chaleureux appel à la bienveillance des canadiens pour les engager à secourir la

nouvel établissement dans la vue d'engager une plus forte partie des habitants de Rustico à venir se fixer en Canada. *Défrich.*

Bon exemple à suivre.

Le secrétaire-correspondant de la "Société de Colonisation de Québec" accuse réception de la somme de \$10, qu'une personne anonyme lui adresse, de Montréal, pour les pauvres acadiens de Métapédia. Cette somme a été remise immédiatement entre les mains de M. le Curé de Québec, qui la fera parvenir à sa destination.

Reçu la lettre d'un inconnu, contenant \$5 pour les acadiens de Métapédia.

J. AUCLAIR, Ptre.
Curé de Québec.

LES ACADIENS DE METAPEDIA.— Le comité qui, depuis trois ans, s'occupe de cette intéressante colonie, ayant appris de leur missionnaire que les colons sont dans un grand besoin d'articles de literie et d'habillements fait appel à la générosité publique, dans le but de subvenir à ce besoin: les personnes désireuses d'aider ainsi les débuts de Matapédia pourront envoyer les effets, par eux offerts, au presbytère de la paroisse de N. Dame de Québec.—*Courrier du Canada.*

NOUVELLES INVENTIONS.—Le nombre des patentes obtenues cette année est de 77; dont 19 seulement pour le Bas-Canada; sur ce nombre, Montréal a droit d'en réclamer 9 pour sa part. Deux ont été obtenues par les Canadiens-français. Vingt-huit de ces patentes concernent l'agriculture.

UN CHOU RARE.—Nous venons d'apprendre qu'une personne résidant à la Baie, à quelques lieues de St. Jean, possède un chou d'une grosseur ordinaire, autour duquel on compte dix-neuf petites pommes bonnes à manger. Nous sommes sous l'impression que cette singularité se présente rarement, au moins quant à un si grand nombre de pommes adjacentes, et nous tenons ce chou pour un chou très-curieux. Il le serait encore plus si sa grosseur était proportionnée au nombre des petits choux qui le composent. Mais allez donc chercher un chou gros comme dix-neuf autres; et quelle martinite il faudrait pour le faire bouillir!—*Franco-Canadien.*

—Un M. Drummond, du township de l'Est, a récolté dernièrement un pied de tabac pesant sans les grains, 4½ livres. Cinq feuilles avaient les dimensions suivantes: 29½ pouces sur 13; 24½ sur 13; 27½ sur 12½; 26½ sur 13½ et 27 sur 14.

—P. N. Chaillé, Ecr., nous a fait don d'une certaine quantité de graines de canne à sucre qu'il a recueillies de sa récolte de cette année à St.-Pierre les Becquets. Cette graine est noire et lustrée et ressemble beaucoup tant par sa forme que par sa grosseur aux rassades employées dans les coiffures des femmes.—(*L'Ere Nouvelle.*)

NAVETS MONSTRES.—M. Nathan Bêlard, jeune cultivateur de Charlesbourg, a exhibé à la dernière exposition agricole du Comté de Québec, un navet blanc du poids de 18 livres.

Il a été récolté, sur la terre de M. John Hume, à Leeds, Mégantic, un navet ayant 35 pouces et demi de circonférence.

Il a été aussi cultivé, sur la terre de John McDougall, écr., Trois-Rivières, un navet mesurant 33 pouces de circonférence et pesant 17 livres.

—Le trafic du bois carré sur le Saint-Maurice a reçu une impulsion soudaine. Les ouvriers qui occupent le bois reçoivent dix piastres par mois, au lieu de six ou sept, et l'on calcule que pas moins de 100,000 morceaux de bois seront tirés de la forêt, cet hiver. Si le Gouvernement faisait seulement les améliorations nécessaires, le Saint-Maurice deviendrait l'un des chantiers les plus rémunérateurs pour les opérations en bois carré.—*Inquirer.*

Le Foyer Canadien.

Nous voyons par le compte-Rendu du *Gérant* que le nombre des abonnés du *Foyer Canadien* était, au 10 Octobre, de 2413, et que la somme en Caisse était de \$57 00, outre environ 550 exemplaires du premier volume du *Foyer* dont les Directeurs disposeront de la manière la plus avantageuse.

Ce succès nous permet d'offrir à nos abonnés de 1864 un second volume de prime, qui est déjà prêt et qui se compose de morceaux choisis, en vers et en prose, de plusieurs de nos meilleurs littérateurs canadiens; ce sera le deuxième volume de *La Littérature Canadienne*.

On verra aussi, que, grâce à l'espèce d'association formée par nos abonnés et à la modique contribution fournie par chacun d'eux, nous avons pu imprimer durant l'année plus de 10,000 volumes de littérature canadienne, dont la plus grande partie est déjà en circulation parmi les diverses classes de notre population. Chaque nouvel abonné, tout en profitant personnellement, travaille au progrès de la littérature nationale, en augmentant les ressources de la Direction du *Foyer Canadien*.

Nous ne devons pas manquer cette occasion d'offrir aux Imprimeurs de *Foyer Canadiens* nos remerciements particuliers à M. Geo. Desbarats, junior, qui a bien voulu remplir gratuitement, pendant la plus grande partie de l'année, les fonctions de *Gérant*, et qui consent encore à se charger de cette tâche pour l'année qui va commencer.

Conformément aux promesses faites dans notre prospectus, nous continuerons à administrer le *Foyer Canadien* dans l'intérêt seul des abonnés. Nous ne changerons rien au mode de publication du *Recueil*, si ce n'est en un seul point: nous nous réservons le droit de publier à l'avenir, par deux, trois, quatre livraisons à la fois, suivant que les auteurs le jugeront convenable; nous aurons le soin d'informer chaque fois nos abonnés de l'époque à laquelle paraîtra la livraison suivante.

LES DIRECTEURS DU *Foyer Canadien*.

ANNONCES.

ECOLE D'AGRICULTURE DE. STE ANNE

UNE réduction considérable vient d'être faite dans le prix de la pension des élèves.

\$5.75 par mois

ou \$63.25 pour l'année scolaire qui est de 11 mois. Les extra sont payés à part, et même que les soins en maladie. Un mois commencé est payé tout entier. Chaque mois doit être payé d'avance; avec ce prix aussi réduit il serait impossible d'attendre longtemps.

De plus \$24.00 pour l'enseignement, livres, chauffage, éclairage et le lit complet, excepté les draps, serviettes et autres articles de toilette.

La maison de pension est la même pour tous, à deux pas de l'Ecole. Les élèves prennent leurs repas avec leur professeur. Les parents doivent être parfaitement assurés quant à la surveillance. Aucune sortie n'est permise, même pendant les récréations, sans une permission formelle du Directeur.

F. X. MÉTHOT, Ptre.,
Directeur.

LIVRE INDISPENSABLE

AUX

BIBLIOTHEQUES DE PAROISSES

UN certain nombre d'exemplaires de la *Gazette des Campagnes*, comprenant une série complète des numéros de la 2^e année, ayant été brochés, sont à vendre à cette imprimerie, au prix réduit de \$14 volume.

TRAITÉS AGRICOLES.

ON peut se procurer à l'Imprimerie de la *Gazette des Campagnes* différents ouvrages, de première utilité, traitant de l'Agriculture, parmi lesquels se trouvent plusieurs publications canadiennes.

ON peut se procurer à l'Imprimerie de la *Gazette des Campagnes*:

HUILE DE CHARBON

Sans odeur et non explosive,
Produisant une très-belle lumière.
La durée de cette huile est incomparable.





CONTRAT DE LA MALLE

DES soumissions adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à QUÉBEC jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 27 NOVEMBRE prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, en un contrat propose pour quatre ans, dans chaque cas, entre les places ci-dessous mentionnées, depuis le PREMIER JANVIER prochain.

Entre Berthier et la station du chemin de fer,	
6 fois par semaine.	
Entre Cap St. Ignace et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre Danville et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre Kamouraska et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre l'Islet et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre l'Islet et l'Anse à Gilles,	
3 fois par semaine.	
Entre Montmagny et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre Notre-Dame du Portage et	ditto
6 fois par semaine.	
Entre la Rivière-du-Loup et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre la Rivière-Ouelle et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre St. Alexandre et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre Ste. Anne la Pocatière et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre St. Aubert et	ditto
6 fois par semaine.	
Entre St. André et	ditto
6 fois par semaine.	
Entre St. Denis et	
6 fois par semaine.	
Entre St. Flavien et	
2 fois par semaine.	
Entre St. François et St. Pierre et	ditto
6 fois par semaine.	
Entre St. Gervais et	ditto
6 fois par semaine.	
Entre Ste. Hélène et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre St. Jean Port Joli et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre Ste. Louise et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre St. Valier et	ditto
6 fois par semaine.	
Entre Stanfold et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre Trois-Saumons et	ditto
6 fois par semaine.	
Entre le village des Aulnais et	ditto
12 fois par semaine.	
Entre Warwick et	ditto
12 fois par semaine.	

Des notices imprimées contenant des informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vues, et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de postes

des places ci-dessus mentionnées, ou à l'Office du soussigné.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 10 octobre 1863.

Département des Terres de la Couronne

Québec, 8 juillet 1863.

AVIS est par le présent donné qu'environ 69,000 acres de Terres Publiques, situées dans les townships de Ditchfield et Spalding dans le comté de Beauce, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le huitième jour d'août prochain, à raison de 60 centins par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'agent local, M. FARWELL, écrivain, à Robinson, C. E.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

CUIR A BON MARCHÉ.

Le soussigné a l'honneur d'informer les cultivateurs et les nombreux marchands des campagnes qu'il peut disposer d'un lot considérable de CUIR A SEMELLE (Goudrier), VEAU FRANCAIS, KID, etc., à très-bon marché. Ayant été nommé Agent pour une des principales maisons dans ce genre de commerce à Montréal, le soussigné a établi un dépôt de CUIR à Québec, chez M. Jacques Darveau, marchand-épicière, No. 2, côte d'Abraham, porte voisine de l'escalier.

Comme tous ces Cuirs sont de première qualité, provenant des meilleures manufactures, le soussigné espère qu'il méritera la confiance de ceux qui l'encourageront.

JOSEPH CHAPLEAU.

CHARLES CATELLI,
STATUAIRE ET PLATRIER,

35 Rue Notre-Dame, Montréal

OFFRE ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Clergé, à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis quelques années. C'est grâce à ce patronage qu'il a pu faire cette année des améliorations considérables et importantes qui font de son Etablissement le premier en Canada sous ce rapport. Dernièrement, à des prix coûteux, il a fait des moules pour les Statues des Apôtres; il entreprend à bon marché des statuettes faites sur ces moules, et il garantit la plus entière satisfaction. De plus, on trouvera chez lui toutes les STATUES, STATUETTES, etc., qu'on désire, pour églises, depuis 18 pouces à 6 pieds de hauteur, ainsi que toutes sortes d'Ornements en Plâtre.

Il sollicite respectueusement une continuation des faveurs de la part de ses pratiques et du public en général.

Il a ouvert une branche de son magasin, à Québec, le 1er mai, au No. 81, rue St.-Valier, près de la côte d'Abraham.

1er août 1863.

NOUVEAU MAGASIN DE QUINCAILLERIES.

Le soussigné ayant ouvert un magasin de quincaillerie dans la HALLE DU MARCHÉ CHAMPLAIN, faisant face au marché, désire annoncer au public des campagnes qu'il est préparé à vendre tous effets dans sa ligne à aussi bas prix qu'il est possible de les vendre.

Entre autres articles, on pourra constamment s'y procurer :

- Clous tranchés et forgés,
- Vitres, Mastic, Huile.
- Targettes de chassis,
- Peintures, Vernis, Pinceaux.
- Poêles et fournitures de cuisine, etc.
- Grilles américaines en grande variété.

On peut aussi se procurer les instruments les plus nouveaux et les plus améliorés d'agriculture de toute espèce.

PAS DE SECOND PRIX

Tous effets achetés à ce magasin seront placés soit à bord des Chars ou des Bateaux-à-vapeur, sans surcharge et au risque du soussigné.

H. F. BELLEW,
Halle du Marché Champlain,
15 juillet, 1863. Québec.

BARATTE POUR LE PEUPLE.

BARATTE HORIZONTALE A VIS !

Breveté le 10 Août 1861.

SEULS FABRICANTS POUR LE BAS-CANADA.

EADON & CIE.,
MANUFACTURE DE MONTMORENCY.

La Baratte Horizontale à vis est une des grandes améliorations du 19^e siècle et ne demande qu'à être connue pour être employée partout. C'est une invention pour économiser le plus les matériaux, le temps et le travail, pouvant être mise en opération par un enfant, facilement nettoyée et susceptible d'être réparée aisément et le surplus de beurre que l'on peut faire en comparaison de la quantité faite avec les autres Barattes avec la même quantité et qualité de crème est tel qu'il suffit en peu de temps à payer le prix de cette Baratte.

Nous défions tout essai avec aucune autre Baratte maintenant en usage pour la rapidité, la qualité et la quantité du beurre.

Aussi, Machines à laver, Victoria, Calandre, Machines à cribler, etc., etc.

A vendre chez

WILLIAM EADON,
Rue St. Nicolas, Québec.

H. F. BELLEW,
Halle du marché Champlain, Québec.

POUR TOUT LE MONDE.

LES Soussignés ont l'honneur d'offrir au public leurs sincères remerciements, et profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'en conséquence de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont vus forcés d'agrandir de beaucoup leur établissement. Ils ont maintenant en main un assortiment considérable et varié de Quincailleries, Ustensils de Ménage, Services de Table en argent, Coutelleries de Rodgers, etc., etc.

Outils de toutes sortes, Ferrures de maison, Vitres, Peintures, Huile, etc.

POELES DE CUISINE et de fantaisie.

— AUSSI : —

Une collection extraordinaire de Lampes à l'huile de Charbon, Cages d'Oiseaux, de bon choix, Munitions de chasse et pêche.

BÉLANGER ET GARIÉPY.

Québec 9½, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.



**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DU
CANADA.**

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 1.20 P. M., arrivant à Ste. Anne de la Pocatière à 5.56 P. M., et à la Rivière-du-Loup à 8.00 P. M.

Les convois partent tous les jours de la Rivière-du-Loup à 6.00 A. M., arrivant à Ste. Anne de la Pocatière à 8.21 A. M., et à la Pointe-Lévi à 1.30 P. M.

C. J. BRYDGES,

1er oct. 1863. Directeur Régisseur.

**N. GAUTHIER,
NOTAIRE,**

TIENT son Bureau à MONTMAGNY, près de l'Eglise.



**M. POURTIER,
CHIRURGIEN DENTISTE,**

De la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

**J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,**

No. 9, Rue St. Jean, Québec, INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 mars 1861.

**ALPHONSE MILLER,
AVOCAT,**

TIENT son bureau à St. Louis de Kamouraska. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

A VENDRE

A L'IMPRIMERIE DE LA

GAZETTE DES CAMPAGNES.

ÉLOGE de Feu M. C. F. PAINCHAUD fondateur du Collège de Ste. Anne, suivi de diverses notices sur la vie de ce digne prêtre, avec un portrait photographique.—Prix 30 sous.

MANUEL DES CONGRÉGATIONS DES SAINTS ANGES, à l'usage des jeunes élèves des Collèges et des Convents.—2 chelins le volume.

ARCHICONFRÉRIE DU DENIER DE SAINT-PIERRE, suivi des instructions sur la manière de gagner les indulgences. Prix : 5 sous ; la douzaine, 3 chelins.

MANUEL de la Confrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie.—Prix : six sous.

LES URSULINES DE QUÉBEC, depuis leur établissement jusqu'à nos jours. Vol. de 600 pages.—Prix. 5 chelins.

LES SERVANTES DE DIEU EN CANADA, un essai sur l'histoire des communautés religieuses de femme de la province, par C. de Laroche-Héion.

LES ANCIENS CANADIENS, par Philippe Aubert de Gaspé, avocat.—Prix : \$1 ; aux abonnés du Foyer Canadien, 3 chelins dix-huit sous.

L'HISTOIRE DU CANADA en tableaux par M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'École Normale Laval.—Prix : 8 sous.

LE CANADA, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc., par Hector L. Langevin, M. P. P.—Prix : 30 sous.

NOTES SUR LES ARCHIVES de Notre-Dame de Beauport, par M. Jean Langevin, prêtre, ancien curé de cette paroisse.—Prix : 3 chelins.

TABLEAU chronologique et synoptique des principaux faits de l'histoire du Canada par l'Abbé L. Provancher.—Prix : 30 sous.

CONSIDÉRATIONS sur L'AGRICULTURE CANADIENNE au point de vue religieux, national et du bien-être matériel.—Prix : 12 sous.

CULTURE DU MURIER.—Prix : 1 chelin.

CULTURE DES PLANTES OLÉAGINEUSES.—Prix : 1 chelin.

HISTOIRE NATURELLE DU CANADA. LES OISEAUX. Par J. M. LeMoine. Prix : \$1 les deux volumes.

LA CHIMIE AGRICOLE mise à la portée de tout le monde. Ouvrage très-simplifié, à l'usage des agriculteurs canadiens, et particulièrement des écoles élémentaires. Prix : 1 chelin.

LES ÉLÉMENTS DE L'AGRICULTURE, à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith, professeur d'agriculture au Collège industriel et agricole de Rimouski.—Prix : 30 sous.

LA CHIMIE, appliquée aux arts et métiers, à l'usage de toutes les familles. Prix : 30 sous.

FLORE CANADIENNE ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada. Par l'Abbé L. Provancher.—Prix : \$2 ; reliée, \$2.50.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE, par l'Abbé L. Provancher. Ouvrage illustré.—Prix : 36 sous.

LE VERGER CANADIEN, par l'Abbé L. Provancher.—Prix, 36 sous.

LE JARDINIER DE TOUT LE MONDE, traité complet de toutes les branches de l'horticulture, ouvrage nécessaire aux jardiniers et aux amateurs de jardinage, contenant tous les détails relatifs au jardin potager, fruitier et fleuriste. Orné de plus de 100 figures.

LE LIN, procédés de culture et de préparation.—Prix : 6 sous.

LA MAISON RUSTIQUE. Encyclopédie des campagnes à l'usage de la moyenne et de la grande propriété, 2 volumes.

LES MALADIES DES POMMES DE TERRE, des betteraves, des blés, etc., par A. Puyen.

LE SAGUENAY, au point de vue de la colonisation.—Prix : 15 sous.

LES VEILLÉES CANADIENNES ; traité élémentaire d'agriculture, par Frs. M. Ossaye.—Prix : 1 chelin.

MANUEL DU MARÉCHAL-FERRANT.—Prix : 1 chelin.

NOUVEAU PARFAIT LOUVIER, traité complet de l'élevage des animaux.

NOUVEAU SYSTÈME DE COMPABILITÉ AGRICOLE, ou méthode sûre et facile pour bien gérer les opérations d'une ferme, vu et approuvé par les Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada et de l'Etat de New-York. Par Frs. M. F. Ossaye.—Prix : 15 sous.

NOUVELLE MAISON RUSTIQUE, dont un habitant de la campagne, propriétaire, fermier, cultivateur, peut tirer parti, soit pour son utilité, soit pour son agrément. 2 volumes.

PETITE BOTANIQUE, par N. Méisnas. Illustrée de plus de 100 gravures.—Prix : 36 sous.

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'AGRICULTURE, à l'usage des écoles.—Prix 6 sous ; la douzaine, un écu.

RÉPONSES AUX PROGRAMMES DE PEDAGOGIE ET D'AGRICULTURE, pour les diplômes d'école élémentaire et d'école-modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Prêtre.—Prix : 15 sous.

MANUEL DES PAROISSES ET FABRIQUES, par Hector L. Langevin, Avocat.—Prix : 3 chelins.

LE CAP AU DIABLE, par C. DeGuise. M. D.—Prix, 1 chelin.

EXERCICES ET ÉVOLUTIONS D'INFANTERIE Traduits et compilés par Lt. T. Suzor, Major de Brigade.—Prix : 3 chelins et dix-huit sous.

LE VÉRITABLE PETIT ALBERT, ou Secret pour acquérir un Trésor.—Prix : 30 sous.

CHANSONNIER CANADIEN, par A. Margais.—Prix : 1 chelin.